

Appel à projets "Fribourg, ville plurielle"

Projet interservices 2024 : Culture / Enfance, écoles et cohésion sociale

Sports / Marketing urbain et développement durable

1. Contexte de l'appel à projets

De par son histoire, sa situation géographique, son esprit d'ouverture et ses diversités culturelles et sociales, la Ville de Fribourg constitue le terrain idéal pour des initiatives valorisant les synergies qui font sa richesse socioculturelle.

Dans le cadre des réflexions menées grâce au projet [Fribourg, ville plurielle](#), initié en 2021, différents constats et besoins ont été relevés en matière d'accessibilité pour toutes et tous à la vie culturelle, sociale ou sportive de la cité. De plus, de nombreux projets se situent à la croisée de différents domaines (artistique, interculturel, sportif) et n'entrent actuellement pas dans les critères de subvention des différents Services de la Ville de Fribourg.

En 2023, la création d'une enveloppe budgétaire mixte dédiée à ces trois domaines a permis de soutenir huit projets pour une enveloppe totale de CHF 55'000.-. En 2024, le soutien aux projets sera reconduit et poursuivra l'objectif d'améliorer les conditions-cadres de projets mis en œuvre par le tissu associatif de la ville de Fribourg.

2. Objectifs

Les objectifs de l'appel à projets « Fribourg, ville plurielle » sont de :

- Créer des liens entre différents groupes de personnes ;
- Développer l'engagement et la participation citoyenne ;
- Soutenir des initiatives citoyennes, mêlant deux ou trois domaines distincts (artistique, interculturel, sportif) ;
- Prêter attention à la durabilité des projets dans leur globalité (reproductibilité, impacts sociaux, économiques et écologiques)

3. Groupes cibles

Le présent appel à projets est ouvert à toutes les associations, institutions, fondations et collectifs dont le siège est à Fribourg.

4. Critères et conditions de subventionnement

Le projet déposé doit répondre aux critères suivants :

- Il concerne au minimum deux domaines d'activité : interculturel/artistique, interculturel/sportif ou artistique/sportif ;
- Il encourage la mixité sociale (interculturel, ouvert à tous·tes, intercommunautaire, intergénérationnel, ...) et invite à la participation ;
- Il favorise l'accessibilité des prestations proposées ;

- Une attention est apportée aux formes de participation variée (exemples disponibles dans [le lexique](#)).
- Il privilégie les partenariats locaux et les mutualisations des ressources

Le projet remplit également les conditions suivantes :

- Le projet est réalisé en 2024 ou 2025 et se tient sur le territoire communal ;
- Le soutien de la Ville de Fribourg doit être mentionné dans tous les supports de communication du projet ;
- Le porteur du projet est une personne morale (association, institution, etc.) dont le siège est à Fribourg ou d'un collectif établi à Fribourg. Il ne peut pas s'agir d'une personne individuelle ;
- A la fin du projet, le porteur de projet doit fournir le décompte financier de celui-ci ainsi qu'un retour d'expérience (évaluation) du projet.
- Le porteur de projet est tenu de signaler à la Ville de Fribourg toute modification importante du projet.

Le porteur de projet peut se référer au formulaire [« Demande de subvention "Fribourg, ville plurielle" »](#) qui comprend plus de détails sur les critères et conditions. Un lexique est également à disposition pour accompagner le porteur de projet dans sa démarche.

5. Limites et budget

Le présent appel à projets est limité actuellement à l'année 2024. Un montant total de CHF 80'000.- sera réparti en fonction des projets soutenus. La subvention est versée dans sa totalité dès l'approbation du projet ou au plus tard au 31 décembre 2024.

6. Dépôt des demandes de subvention

Le dossier de demande de subvention doit inclure :

- Le formulaire dûment rempli « Demande de subvention "Fribourg, ville plurielle" »;
- Les statuts de l'association et la composition du comité.

Il doit être envoyé par e-mail à fribourg-ville-plurielle@ville-fr.ch.

Les dossiers de candidatures peuvent être déposés en tout temps. Les différents Services concernés se réuniront à intervalle régulier pour se positionner sur un éventuel soutien financier du projet. Le porteur de projet sera informé du prochain délai de réponse lors de l'accusé de réception du dépôt du dossier.

L'appel à projets sera terminé dès que le montant à disposition en 2024 sera réparti. Veuillez vérifier la disponibilité éventuelle de cet appel à projet sur www.ville-fribourg.ch/fribourg-ville-plurielle avant d'envoyer votre candidature.

La Ville de Fribourg se réserve le droit de demander aux porteurs de projet des compléments d'informations. Tout recours contre la décision de l'octroi d'une subvention est exclu.

7. Mesure de soutien – aide à la postulation et à la création de projet

Vous avez un projet et souhaitez du soutien pour remplir le formulaire « Demande de subvention Fribourg, ville plurielle » ? En collaboration avec Bénévolat Fribourg Freiburg, vous pouvez bénéficier d'un accompagnement gratuit pour la rédaction du formulaire et recevoir des conseils pour la mise en œuvre de votre projet.

Plusieurs formations dans différents domaines de la gestion associative sont également proposées tout au long de l'année.

Vous pouvez les contacter par e-mail à info@benevolat-fr.ch.

8. Rapport et décompte finaux

Le rapport et le décompte finaux sont à envoyer à la Ville de Fribourg au plus tard 3 mois après la clôture du projet au moyen du formulaire transmis lors de la validation du soutien. La décision d'octroi de la subvention peut être révoquée et la restitution totale ou partielle du financement exigée si la subvention n'est pas utilisée conformément à l'affectation convenue.

9. Renseignements

Pour toute question, veuillez vous adresser à Floriane Pochon, cheffe du Secteur Projets au Service de la culture.

E-mail : fribourg-ville-plurielle@ville-fr.ch

T direct : +41 26 351 71 98 (lu/ma/me/je)